

AFFAIRE N° 18. -- Construction de deux classes maternelles à SAINT FRANCOIS PK 9 --
Approbation du dossier de consultation d'entreprises et autorisation de lancer l'appel
d'offres

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 21 AVRIL 1978 (affaire n° 21), vous avez approuvé le programme de construction de deux classes maternelles à SAINT-FRANCOIS PK 9 (ancien terrain de l'A.P.E.P)

Ce projet, établi par Monsieur HOUAREAU Jacques, architecte D P L G, étant actuellement terminé, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation d'entreprises,
- m'autoriser à lancer l'appel d'offres et, en cas de résultat infructueux, à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant la proposition la plus avantageuse.

M. Marc GERARD. -- donne lecture de l'avis des Commissions de Finances et de Travaux Publics : "Les Commissions souhaitent que soit étudiée la possibilité de transformer ces classes maternelles pendant les congés scolaires en Centre de vacances".

LE MAIRE. -- Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x